



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 15
 Nombre de Conseillers en exercice: 15
 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance: 9

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : Annie MORIN; André ODDON ; Michel GAUTHERON ; Patrick THEVENET; Christine SEUX ; Agnès HATTON ; Isabelle RAFFNER ; David GOURDANT ; Josselyne BOUGARD

ABSENTS EXCUSES: Vincent BEILLARD, Fernand KARAGIANNIS ; Joachim HIRSCHLER ; Sabine GIRARD ; Freddy MARTIN; François PEGON

Date de la convocation : 9 octobre 2017

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

Ordre du jour :

N°	Points
1	Décision modificatives budget général
2	Mandat spécial – déplacements élus

1. Décisions modificatives au budget général (M14) :

Monsieur Patrick THEVENET expose que le budget général 2017 dans son opération 306 « Accessibilité salle polyvalente », n'est pas suffisant pour solder l'opération.

Par ailleurs, l'enveloppe vouée à la rénovation de l'appartement de l'immeuble du Prieuré est également peu en adéquation avec les offres des entreprises récemment consultées.

En effet, depuis cette année, le budget est voté par opération.

Il convient d'abonder les comptes relatifs aux frais d'études et aux travaux.
 Il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Article	Désignation	Opération		Montant
DM n°2	SUPPLEMENT SALLE POLYVALENTE			
2031	Frais études	306	Access salle poly	+ 20 000€
2031	Frais études	310	MOE centre rural	-20 000€
2313	Constructions	306	Access salle poly	+ 30 000€
2313	Constructions	296	Toilettes sèches	-10 000€
2313	Constructions	318	Voirie 2017	-20 000€
DM n°3	SUPPLEMENT RENOVATION APPARTEMENT			
2313	Constructions	312	Rénovation appartement	+20 000€
2031	Frais études	310	MOE centre rural	-20 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **DECIDE de la modification budgétaire (M14) comme exposé ci-avant,**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

2. Remboursement de frais aux élus – mandat spécial –

Madame Agnès HATTON expose la demande de participation à un déplacement à MULHOUSE les 6 et 7 octobre 2017 dans le cadre de rencontres sur l'interrogation démocratique à KINGERSHEIM.

Il est indiqué que les frais de transport s'élèvent à 165€ pour Madame Agnès HATTON et 165€ pour Monsieur Vincent BEILLARD.

Ces frais de déplacement seront amortis par l'enveloppe de la Fondation de France.

Il convient, si le conseil municipal en est d'accord que soit accordé à Madame Agnès HATTON et à Monsieur Vincent BEILLARD un mandat spécial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **DECIDE de donner mandat spécial à Madame Agnès HATTON et à Monsieur Vincent BEILLARD. pour participer à un déplacement dans le cadre de rencontres sur l'interrogation démocratique à KINGERSHEIM**
- **FIXE le remboursement des frais de séjour au montant de 165 € chacun,**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.**

Questions diverses :

Néant

La séance est close à 19h13



*Le secrétaire de séance,
Agnès HATTON*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Agnès HATTON', written over the printed name.